

Dissertation : *La théorie.*

Formule au singulier qui invite à une définition. La difficulté – qui est celle de toute entreprise de définition – tient à la diversité de ce qu'il faut ramener à l'unité. Cet aspect du problème est ici particulièrement sensible dans la mesure où il existe un nombre très considérable de théories diverses. Outre cette hétérogénéité quant à leur objet, ces diverses théories semblent répondre à des déterminations variées. On peut ainsi se demander ce qu'ont de commun la théorie de la musique (le solfège), voire de la guitare ou du piano et la théorie de la relativité d'Einstein, les théories du complot et la théorie mathématique des nœuds, la théorie militaire et la théorie platonicienne des Idées ou encore celle qu'a en tête Sherlock Holmes pour résoudre l'affaire du chien des Baskerville. Autant d'usages du terme théorie, autant de sens et de statuts de la théorie.

A supposer que l'on parvienne à construire une définition de la théorie assez générique pour convenir à la diversité de ses espèces, il n'est pas certain que cela ne soit au prix d'un appauvrissement considérable de la notion, ce qui rendrait cette première tentative de peu d'intérêt et signalerait d'autant plus la réticence de ce concept à la définition.

De fait, si l'on ouvre le dictionnaire de philosophie Lalande, nous voyons qu'après une brève définition fort générale, le propos se poursuit strictement par oppositions conceptuelles : à la pratique, à la connaissance vulgaire, à la connaissance certaine, ou enfin au détail de la science (usage chez Claude Bernard) :

- Cela indique assez semble-t-il la difficulté d'assigner des caractères positifs unitaires et suffisants à la notion de théorie. Outre cela la difficulté se trouve accrue car la théorie se voit affublée de caractères contradictoires : ainsi par exemple on oppose la théorie au sens d'une spéculation vulgaire à la connaissance certaine, mais on souligne au contraire le caractère méthodique de la théorie par opposition à la connaissance vulgaire. Ou bien encore on oppose des « *théories représentant l'état actuel de la science, et donnant à ce point de vue le résultat des efforts de tous* » à « *des doctrines et systèmes personnels* » (C. Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, III, ch.IV,§4) quand l'usage du terme théorie pour désigner le système de pensée d'un auteur est fortement avéré (théorie platonicienne, kantienne, théorie newtonienne, etc.) La théorie semble être une notion qui a un nez de cire que l'on le tourne du côté que l'on veut !

- Cela indique aussi que la théorie est un concept qui se meut sur le terrain de la valeur. A ce titre on ne peut que remarquer l'ambivalence du concept ce qui complique encore la tâche d'en donner une compréhension unitaire en termes de valeur absolue.

Devant ces difficultés, nous sommes portés à interroger ce singulier que donne l'intitulé du sujet – aussi bien d'ailleurs que le programme d'agrégation. Ne faut-il pas acter l'irréductibilité de *la* théorie et parler plutôt *des* théories ? Même dans le champ restreint de la théorie scientifique, le dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences (Lecourt, PUF), ne peut que finir par aborder les différents types de théories en fonction du domaine théorisé

(mathématiques, physique, biologie, histoire). Ne faut-il pas voir dans le maintien d'une telle diversité le signe d'une relativité de la théorie ? Et cela en un triple sens :

- impossibilité pour une seule théorie de rendre compte de tout : nécessité donc d'un éclatement théorique.

- statut hypothétique de la théorie impliquant la diversité possible de théories concurrentes

- niveaux d'exigence différents impliquant des théories différentes ou de différents statuts (par exemple, théories physiques ou métaphysiques)

Dès lors que l'on aura reconnu la nécessaire pluralisation de la notion, comment retrouver l'unité de sens du concept en jeu dans l'usage du terme ?

Peut-être faut-il se tourner non du côté de la théorie mais de ses conditions de possibilités. La possibilité même de construire des théories ne relève-t-il pas d'un même principe ? Sa découverte ne peut-elle pas nous mener à ce qui pourrait tenir lieu de théorie fondamentale ? Si tel est le cas, peut-être alors sera-t-on fondé à parler de *la* théorie et pourrât-on ressaisir à partir de là les caractères les plus fondamentaux de toute théorie ?

I- Tentative de définition.

Partons de la diversité des théories (ou si l'on préfère de l'usage du terme).

On parle par exemple de la théorie musicale : on désigne par théorie un ensemble de notions abstraites (notes, figures de notes, mesure, accentuation, altérations, gamme, clefs, rythmes, etc.) formant un système. Les théories mathématiques par exemple répondent aussi à cette définition, si ce n'est que la relation qui forme le système n'est pas la même. La finalité de tels ensembles est didactique : il s'agit dans un premier temps d'apprendre le solfège ou la théorie des ensembles, c'est-à-dire d'en comprendre le fonctionnement. L'aspect didactique paraît plus clairement dès que la théorie est une mise en œuvre : le solfège se définit comme un apprentissage de la musique. La théorie du piano spécifie le solfège à l'usage du piano. La théorie des échecs explique les règles mais aussi leur mise en œuvre pour la pratique performante du jeu. Dans le domaine militaire le terme de théorie renvoie ainsi à l'ensemble des principes de la manœuvre et aux règles de service dans un corps donné. Par métonymie d'ailleurs la théorie désigne le manuel où sont consignées les règles d'un art nécessaire à sa pratique. On trouve dans tous les domaines des livres intitulés *théorie et pratique de ceci ou cela*, du yoga, du judo comme du jardinage. Kant fait remarquer à juste titre qu'« *On appelle théorie un ensemble de règles même si ce sont des règles pratiques, lorsqu'on leur confère, à titre de principes, une certaine généralité, en faisant abstraction d'une multitude de conditions qui pourtant ont nécessairement de l'influence sur leur application* » (*Théorie et pratique*)

La portée didactique que l'on constate dans maints usages de la notion tient à la dimension explicative que revêt toute théorie. Ainsi la théorie doit sembler être une espèce d'un genre qui serait celui de l'explication, soit que l'explication consiste dans le déploiement organisé d'un système de notions (musique, mathématiques, théories pratiques), soit que l'explication consiste dans la résolution d'un problème (théorie de Sherlock Holmes) ou dans

la compréhension d'une difficulté, soit que l'explication consiste en une proposition concernant les phénomènes (théories scientifiques dans leur ensemble), soit que l'explication ne consiste dans sa mise en forme et la compréhension et justification d'une pratique (théorie artistique, théorie de la justice, du droit par exemple).

La théorie est alors une *proposition* de connaissance.

- On peut insister sur cette idée de proposition. Le terme de théorie peut revêtir un sens péjoratif et désigner une connaissance farfelue ou douteuse : il y a ainsi des théories bizarres, folles, insensées, etc. Leur désignation comme théorie vient de ce qu'elles supposent être des explications et se donnent pour telles. Du point de vue de l'émetteur la proposition faite remplit parfaitement son office qui est d'être une tentative. L'usage du terme est donc conforme quant bien même du point de vue extérieur le propos ne semble pas recevable et quant bien même du point de vue de l'émetteur la théorie est déclarée insuffisante ou faible. On doit noter que la théorie est indifférente à sa valeur de vérité : une théorie fautive est une théorie. Bien des théories passées peuvent nous sembler ridicules et parfaitement aberrantes (théories antiques qui nient la réalité du mouvement, qui expliquent que la terre flotte, que des esprits animaux circulent depuis la glande pinéale pour mouvoir notre corps, quand ce n'est pas Dieu qui s'en charge à l'occasion des affections de notre âme!!!). Par ailleurs dans nombre de théorie, il n'est pas question de vérité, ce qui laisse supposer que d'autres sont possibles qui proposent d'autres points de vue.

On pourrait objecter que les théories normatives comme celle de la justice ou bien les théories artistiques qui sont souvent des manifestes ne se présentent pas comme des propositions mais avec un caractère absolu. Toutefois on ne saurait en inférer que la théorie doit être vraie pour être une théorie ou même que son auteur doit lui donner cette valeur de vérité. Il arrive là la même chose que dans de cas de l'interprétation qui quelque soit sa prétention reste une interprétation de cela seul qu'il existe d'autres interprétations possibles.

- On comprend qu'en tant que simple proposition, la théorie désigne aussi bien un discours spéculatif vulgaire (théorie du complot, point de vue personnel : « ma théorie sur le sujet... ») qu'une conception méthodique, systématique organisée selon des conventions.

-C'est cela qui en fait l'ambivalence car tantôt elle désigne un propos insuffisant : elle n'est après tout qu'une théorie... tantôt un discours acceptable : « *c'est une théorie comme une autre* », et tantôt le titre de théorie est sensé dire la valeur de la proposition : elle est une théorie, et non n'importe quel discours !

Or, cette ambivalence pose problème. On peut tenter de préserver l'idée de théorie d'un point de vue formel (idée d'une cohérence minimum, d'une rationalité, d'une organisation, etc.) ou intentionnel (effort en vue de proposer un discours explicatif que l'on pense répondre à ces critères), ce qui désolidarise l'idée de théorie du contenu proposé. Cependant l'ambivalence irréductible du statut de la théorie rejaillit inévitablement sur le concept de théorie : est-ce un discours sérieux ou fantaisiste ? Est-ce une spéculation, une hypothèse parmi d'autres ou est-elle et peut-on exiger d'elle qu'elle soit plus que cela, c'est-à-

dire une connaissance effective ? Par suite existe-t-il plusieurs types de théories, plusieurs niveaux de théorisations, selon l'exigence que l'on définit ? Si la théorie doit demeurer hypothétique, ne doit-on pas lui retirer toute valeur absolue et cette relativité n'implique-t-elle pas toujours la pluralité des théories ?

L'énoncé de la dissertation devient alors une affirmation problématique : *la* théorie pouvant désigner aussi bien le genre théorique que la théorie ultime, parfaite, dernière ou bien encore la théorie reine.

II- Des théories

1- Théorie et doute

Remarquons en premier lieu que le terme de théorie ne désigne jamais l'explication de type mythologique ou bien religieuse qui remplissent pourtant bien les fonctions de la théorie si l'on en croit Auguste Comte qui montre que les premières explications sont d'ordre théologiques (loi des trois états, *Cours de philosophie positive*). Cependant, le discours mythologique de même que le discours religieux se présentent comme des dogmes qui prennent une valeur assertorique : ils affirment une vérité. S'il ne s'agit pas de théorie, c'est parce que la théorie quoiqu'elle puisse avoir vocation et prétention même à la vérité, semble se situer nécessairement en deçà. Il y a là un paradoxe comparable au paradoxe que pose la croyance : croire suppose qu'un doute est possible mais en même temps la croyance est la suppression du doute. De la même manière, la théorie suppose le doute qu'elle vise à réduire. La théorie porte la trace du doute dont elle est issue c'est-à-dire qu'elle admet en un sens que d'autres explications étaient (sont ou restent) possibles, celle que la théorie affirme ayant été préférée. Au contraire l'explication mythologique ou religieuse se présente comme des explications absolues qui excluent la possibilité que les choses aient pu être expliquées autrement.

2- naissance de la théorie

Cette relativité de la théorie au doute permet de penser la relativité de la théorie c'est-à-dire son caractère hypothétique et de fait son caractère pluriel : plusieurs théories étaient pensables même si l'une fait la différence (ce que l'histoire de théories scientifiques nous montre d'ailleurs être temporaire).

Si l'on se réfère à l'histoire de la pensée, on observe que le passage qui a lieu du discours mythologique et religieux au mode de pensée des premiers philosophes, plus exactement physiologues (*phusikoi*) donne immédiatement lieu à plusieurs théories concurrentes : Thalès de Milet explique ainsi que le monde est constitué d'eau, élément important aussi pour Anaximandre, pour Héraclite, c'est le feu et le monde est dans un flux permanent quand au contraire les éléates nient la possibilité même du mouvement. (Sur ce point, cf. Jonathan Barnes *Les penseurs pré platoniciens*, in *Philosophie Grecque*, PUF)

La pensée de Parménide nous intéresse ici tout particulièrement car non seulement Parménide présente un exemple de ce que sont les premières théories mais encore il traite du statut de ce nouveau type de discours. Le poème parméniénien se compose en effet de trois moments. Dans le premier il fait état de la rencontre avec la déesse qui lui donne sa philosophie, ensuite se succèdent deux discours : l'un, métaphysique traite de la « *voie de la vérité* », l'autre propose une théorie physique qui traite de la « *voie de l'opinion* ». On observe

bien ici que la théorie peut avoir deux statuts : elle est un discours vrai ou bien elle est un discours vraisemblable que l'auteur oppose à la vérité. Pourquoi deux types de théories, surtout si la seconde n'est digne d'aucun crédit et se voit qualifiée de « description », d'arrangement trompeur ? On peut penser que ce discours est seul apte à caractériser les phénomènes sensibles, objet de l'opinion qui s'en tient aux apparences quand la raison indique la véritable voie qu'il faut suivre pour connaître la nature des choses. Ainsi on sait que la raison indique l'impossibilité du mouvement qu'atteste pourtant la sensation, qu'Achille ne peut battre la tortue à la course alors que nous voyons le contraire se produire. Quoiqu'il en soit de l'interprétation que l'on peut donner de cette déclaration choquante de Parménide qui met fin à son discours assuré pour donner un discours d'une vraisemblance indépassable sur la disposition du *kosmos* selon l'opinion fautive des mortels, on ne peut que noter la diversité des théories dont il rend compte et être attentif à ce que cette diversité repose sur une différence de statut : un discours a prétention à être la vérité selon la raison, l'autre a vocation à dire les apparences. Or c'est cela même qui va scandaler toute l'histoire des théories portant sur la nature ainsi que le montrent les analyses de Pierre Duhem.

3- « sauver les phénomènes »

Pierre Duhem explique en effet que l'histoire des théories physiques est traversée par un débat incessant concernant leur statut. L'opposition entre théorie métaphysique et théorie physique qui se fait jour dans la modernité, n'est qu'une figure de l'opposition qui a toujours existé entre des théories qui, selon l'expression reçue de Platon « *sauvent les phénomènes* » et d'autres qui reposent sur l'exigence de se conformer non pas à l'apparence des choses (phénomènes), mais à leur nature. Nous reconnaissons l'opposition qui se joue déjà dans le poème de Parménide. Elle se développe entre les théories astronomiques et les théories physiques : si pour Platon il suffit de sauver les phénomènes c'est-à-dire de fournir une explication qui en rend compte, pour Aristote, cette explication doit se conformer à la physique, c'est-à-dire à la nature des choses (sublunaires). Ainsi pour Aristote, il n'est pas possible que la terre soit en mouvement et que les astres ne décrivent pas quant à eux des cercles parfaits. Par la suite l'astronomie est perçue soit comme une science abstraite qui propose une théorie dont l'excellence repose sur la capacité à prévoir la position des astres, à établir un calendrier, à faire des tables de calculs, soit les astronomes auront vocation de physiciens et tiendront leurs principes pour des réalités. Soit donc les mouvements que proposent les astronomes pour rendre compte des mouvements observables sont de pures conceptions sans réalité, soit on tient qu'ils doivent être justifiés par la physique. Dans la première optique on trouve par exemple Ptolémée et à sa suite Proclus qui explique qu'en ce qui concerne les choses célestes, « *nous faisons appel à une foule d'artifices fort éloignés de toute vraisemblance* » mais que parmi ces hypothèses, certaines sauvent les phénomènes.. Dans la seconde voie, nous trouvons Averroès notamment et ensuite Copernic, Kepler ou encore Galilée. C'est ce qui explique la condamnation de ce dernier par le Pape Urbain VIII, celui-là même qui en tant que Cardinal (Maffeo Barberini) l'avait mis en garde : que le mouvement de la terre ne soit qu'une hypothèse : cela passait... mais si la théorie a vocation à énoncer non plus une hypothèse qui permet une description et un calcul mais à énoncer un principe physique, alors la condamnation était inévitable.

Le point capital qui nous intéresse dans l'analyse de Duhem, c'est le statut d'hypothèse longtemps attribué à la théorie astronomique car ce statut implique de facto la possibilité de théories concurrentes, les mêmes phénomènes pouvant être sauvés de diverses

manières c'est-à-dire par diverses théories. C'est la commodité ou la simplicité qui fait préférer une théorie à une autre, même d'ailleurs à ce titre la théorie astronomique de Copernic à celle de Ptolémée par exemple quand bien même on serait partisan du géocentrisme (théorie physique)!

La différence entre théorie astronomique et théorie physique correspondait à une partition entre un monde sublunaire dont on pense que la connaissance est accessible à l'homme et un monde céleste dont nous ne pouvons connaître la nature et sur lequel nous ne pouvons faire que des hypothèses qui collent aux phénomènes. Or, la position copernicienne et à sa suite celle d'un Galilée instaurent une homogénéité et c'est pourquoi l'astronomie peut être une physique. Dès lors n'est-il pas possible à une théorie d'être déclarée vraie? Loin s'en faut car dans la lignée de Kant, le positivisme se constituera, rappelle Duhem, en expliquant que la nature intime des choses nous échappe et que nous devons nous restreindre à l'étude des seuls phénomènes. L'opposition n'est plus entre phénomènes célestes et nature physique, mais entre phénomènes apparents et nature cachée. Voilà donc que la distinction entre théories astronomiques et physiques se reprend en une distinction entre théories métaphysiques et physiques.

4- la vérité ?

Ne reste-t-il pas cependant la possibilité pour une théorie même conçue hypothétiquement d'être tenue pour vraie et ainsi de devenir *la* théorie ? Pour ce faire, il faut montrer comme le soutenait les scolastiques, que quoiqu'elle soit hypothétique, elle est la seule hypothèse possible, soit que l'on n'en puisse former aucune autre, soit que celles-ci soient réfutées. C'est d'ailleurs ainsi que Freud présente la théorie psychanalytique ! On doit soutenir-il l'accepter et la créditer car elle repose sur la nécessité de l'hypothèse de l'inconscient seule à même de rendre compte des phénomènes psychiques, dont elle sauve le sens !

Toutefois on peut faire valoir les arguments bien connu de Karl Popper sur le sujet : tant que l'on a pas démontré qu'une théorie est fautive, on ne peut pour cette raison la tenir pour vraie. Une théorie non encore réfutée est une théorie dont on ignore comment elle peut être fautive, ce qui ne veut pas dire que l'on ne concevra jamais le moyen d'une réfutation. La conclusion de Popper est sans appel : *« dans cette perspective, toutes les lois, toutes les théories demeurent, par leur nature même, provisoires, conjecturales ou hypothétiques, même lorsque nous nous estimons impuissants à les mettre plus longtemps en question. Avant qu'une théorie n'ait effectivement été réfutée, il nous est impossible de savoir de quelle manière elle risque de devoir être modifiée. » (Conjecture et réfutation)*

La théorie est ainsi une notion qui nous semble donc essentiellement impliquer une pluralité. Le développement précédent, même s'il fait fond sur les seules théories physiques (c'est-à-dire concernant la nature) [**conseil pour la dissertation : ne pas hésiter à prévenir des objections**] n'en est pas pour autant impropre à fonder une réflexion sur la théorie en général dans la mesure où l'on peut acter que la théorie physique est largement reconnue comme modèle pour toute théorie. D'ailleurs il est notable que le mot théorie évoque inévitablement en premier lieu le domaine des sciences. Or il y a là une indication précieuse qui doit nous permettre de résoudre d'un même coup les divers aspects du problème de l'unité

que pose notre sujet : c'est-à-dire non seulement établir l'unité de sens du concept de théorie mais en outre en nous fondant pour cela sur la mise à jour d'un élément commun à toutes théories, élément qui explique ou légitime donc la relation de modèle ou de ressemblance entre théories mais qui, peut-être également, pourrait être considéré comme une théorie fondamentale : la théorie donc qui autorise toutes les théories, c'est-à-dire fonde la possibilité même de la théorisation.

III- La théorie ?

1- Point de vue historique

Comme nous l'avons signalé la théorie apparaît avec la volonté d'expliquer autrement le monde que par le recours au mythe et à la religion. Il s'agit donc d'examiner ce qu'il y a de nouveau dans l'approche des *phusikoi* pour établir non pas seulement les caractères de la théorie, ce qui était l'objet de la première partie, mais le ou les principes de la théorie.

La constitution des premières théories correspond à la volonté d'expliquer l'univers de manière rationnelle. L'univers n'est ainsi pas considéré comme un chaos mais comme un *kosmos*, comme un tout ordonné. C'est cela qui fonde la possibilité d'une théorie, c'est-à-dire, conformément à l'étymologie, d'une contemplation, d'une vision d'ensemble. La théorie correspond ainsi à l'idée d'une unité, d'un ordre derrière la variété et la complexité des phénomènes, du changement, etc. Contrairement à l'explication mythologique les principes d'explication sont internes au monde (et non externes comme les Dieux). Ces principes sont aussi systématiques dans la mesure où la nature se présente comme un système (il n'y a plus un dieu par phénomène, mais un même principe pour tous les phénomènes). Enfin on réclame une économie de principe.

La théorie est donc à l'image du *kosmos*.

Entendons bien ce point. L'effort de théorisation suppose que l'on comprenne l'univers comme théorisable c'est-à-dire susceptible d'un discours rationnel qui en restitue l'ordre et la cohérence et en rend raison par une argumentation rationnelle : le *logos*. Le *logos*, c'est ce que l'on dit, ce que l'on énonce. Le *logos* d'une chose, c'est la description, l'explication d'une chose : *logos* signifie explication, éclaircissement. *Logos* signifie enfin « raison », c'est-à-dire ce par quoi nous expliquons. Il y a donc en un sens une relation de parenté ou une identité entre la théorie qui est le discours qui énonce le *logos* et ce sur quoi porte la théorie. « *Le système du monde devait être réfléchi dans le système de la pensée : si le monde s'organise et s'explique au moyen des lois de la nature, la philosophie et la science doivent être réglées et structurées au moyen des lois de la pensée* », écrit Jonathan Barnes (*Op. cité*) Ce que les premiers penseurs Grecs ont inventé, c'est donc la théorie : « le logos d'un philosophe s'identifie à ses propres théories ».

2- la première théorie ?

Voilà nous semble-t-il le point commun de toutes les théories : elles manifestent la croyance en un principe fondamental : l'objet sur lequel porte le discours est compréhensible, rationnel, explicable. C'est ainsi qu'une théorie mathématique exprime la systématité des

axiomes et théorèmes qui en découlent, que la théorie de l'art moderne montre la cohérence peu manifeste de l'art, que la théorie musicale expose didactiquement le système musical, que les théories du complot déclarent que ce qui arrive n'est pas le produit du hasard mais d'une intentionnalité, que Sherlock Holmes expose sa théorie en recomposant les événements liés par l'intention de leur auteur, et que même lorsque l'on suppose que la nature doit nous rester inconnue, la théorie sauve ce qui peut-être sauvé c'est-à-dire postule même à titre d'hypothèse invérifiable que ce qui est observable est explicable en des termes cohérents. Un tel principe n'est-il pas une position théorique fondamentale et peut-il tenir lieu de théorie initiale ?

3- paradoxe du menteur

N'y a-t-il pas cependant en cela un cercle logique ? Il y aurait théorie à partir d'une théorie plus fondamentale qui énonce le principe de la théorisation, qu'elle suppose déjà si on l'appelle théorie. Peut-on alors parler légitimement de théorie pour désigner ce fondement de la théorie ? La question au fond pourrait demeurer assez formelle mais se révèle assez sérieuse pour pointer un dernier caractère de la théorie qui en explique au reste son caractère hypothétique : c'est ce que nous pourrions nommer son incomplétude. Conformément à ce qu'explique Gödel en mathématique : *selon le théorème d'incomplétude une théorie suffisante pour y démontrer les théorèmes de base de l'arithmétique est nécessairement incomplète, au sens où il existe des énoncés qui n'y sont ni démontrables, ni réfutables. Une théorie est cohérente s'il existe des énoncés qui n'y sont pas démontrables (ou, ce qui revient au même, si on ne peut y démontrer A et non A). Si la théorie est cohérente un énoncé exprimant la cohérence d'une théorie dans le langage de celle-ci ne peut pas en être conséquence.*

En mathématique donc non seulement aucune théorie n'est complète (sinon des énoncés contradictoires y seraient possibles) mais surtout, ce qui nous intéresse ici, c'est que parmi les énoncés qu'une théorie ne peut énoncer ou démontrer se trouvent les principes même de cette théorie, c'est-à-dire ceux qui en définissent la cohérence. Ne faut-il pas alors une autre théorie, une métathéorie qui fixe les principes de la théorie en dehors de cette-ci ? N'y a-t-il pas là alors le risque d'une régression à l'infini si toute théorie nécessite une théorie antérieure ou plus fondamentale ? Et pour éviter cette absurdité, ne doit-on pas renoncer à résoudre cette question du fondement de la théorie ? Examinons la difficulté : dans l'avant-propos du *Tractatus logico-philosophicus*, Wittgenstein part de l'idée de tracer une frontière à « l'acte de penser », mais il se corrige tout de suite et parle d'une frontière à « l'expression des pensées ». Il s'en explique ainsi : « pour tracer une frontière à l'acte de penser, nous devrions pouvoir penser des deux côtés de la frontière (nous devrions donc pouvoir penser ce qui ne se laisse pas penser) ». L'argument se comprend : pour penser qu'une chose est impensable, il faudrait la penser. Mais n'arrive-t-il pas la même chose en ce qui concerne l'expression des pensées ? Comment dire ce que l'on ne peut pas dire ? Toute syntaxe ne requiert-elle pas une sémantique, tout langage, un métalangage ? On connaît la réponse du Wittgenstein du *Tractatus* : « ce dont on ne peut parler, il faut le taire » ? Il faudrait pour parler du langage un autre langage, pour légitimer la théorie, une autre théorie. Pour éviter le paradoxe, il nous faut rompre la chaîne qui de théorie en théorie, nous fait régresser à l'infini. De ce fait le principe qui fonde toute théorie ne peut sans faute logique ou paradoxe être tenu pour une théorie. Il s'agit des structures fondamentales de l'esprit. Karl Popper en rend assez bien compte en expliquant que nous ne serions vivre dans un monde chaotique : supposer l'ordre et notamment la régularité est ainsi un besoin fondamental de l'humanité. Un peu à la manière de Kant, nous pourrions dire que l'homme ne trouve finalement que ce qu'il apporte avec lui.

Nous comprenons mieux alors pourquoi c'est une manière de concevoir l'objet de la théorie qui fonde la possibilité même de la théorie. La différence entre Popper et Kant est que selon Popper, ces « *schémas réactifs a priori* » n'ont pas de légitimité : ce n'est pas parce que je m'attends à la régularité de la nature qu'elle sera régulière...là se joue la différence essentielle pour notre réflexion car postuler la légitimité des structures mentales dans la connaissance, c'est passer de l'ordre du fait (innéité des structures mentales a priori) à celui du droit, autrement dit : constituer une théorie.

CONCLUSION :

Définir la théorie semble peu aisé car la notion se laisse peu réduire à l'unité. Une tentative peu pertinente de la faire n'annule pas l'ambivalence de la notion, ambivalence qui rejaillit sur la nature même de la théorie. Si l'on accepte le statut pluriel de la théorie du fait de sa nécessaire relativité et incomplétude, il nous faut cependant comprendre l'unité de sens qui préside à l'usage de la notion. Nous pensons trouver celle-ci du côté de la manière d'envisager l'objet. Par-là ne sommes-nous pas reconduit à une décision, à un principe qui aurait valeur de théorie fondamentale ? Les conséquences paradoxales ou contradictoires d'un tel point de vue peuvent être évitées en acceptant l'innéité seule d'un tel principe.